

## Déclaration relative à l'esclavage moderne

### 1) Introduction

La présente déclaration est publiée par TRIMET Aluminium SE pour le compte du Groupe TRIMET (y compris TRIMET France) – ci-après dénommé « TRIMET » – et concerne l'exercice clos le 31 décembre 2025. Elle décrit les mesures prises par TRIMET pour réduire les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses activités et au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

### 2) Présentation du Groupe TRIMET

TRIMET est un producteur d'aluminium non intégré, basé en Allemagne et en France. « Non intégré » signifie que TRIMET ne possède ni raffineries d'alumine ni mines de bauxite, généralement impliquées dans la production d'aluminium primaire.

Environ 2 500 collaborateurs en Allemagne et en France travaillent avec nos clients pour rendre les voitures plus économes en énergie, les avions plus légers, les éoliennes et centrales électriques plus efficaces, les bâtiments plus modernes et les emballages plus durables.

### 3) Déclaration générale

TRIMET attache une grande importance au respect et à la promotion des droits de l'homme, avec une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains.

TRIMET s'engage à respecter les droits de l'homme reconnus au niveau international. Depuis 2015, l'entreprise participe à l'initiative de conformité de la fédération allemande BME (Fédération de la logistique, des achats et de la gestion des matériaux), incluant une autoévaluation annuelle. Depuis 2019, TRIMET est également membre de l'Aluminium Stewardship Initiative.

La prévention des violations des droits humains fait partie de la philosophie d'entreprise et constitue un objectif déclaré.

TRIMET concentre ses responsabilités en matière de droits de l'homme sur les domaines dans lesquels une entreprise familiale de taille moyenne peut exercer une influence. Cet engagement vient compléter les obligations des États et des institutions publiques dans la protection des droits de l'homme.

### 4) Mesures contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

L'engagement de TRIMET se reflète notamment dans son Code des droits de l'homme et son Code de conduite fournisseurs :

- Code des droits de l'homme : TRIMET a mis en place un code complet qui condamne toutes les formes d'esclavage moderne et de traite des êtres humains. Il s'applique à tous les collaborateurs, sous-traitants, fournisseurs et partenaires commerciaux.
- Code de conduite fournisseurs : Ce code impose à tous les fournisseurs de respecter des normes éthiques, incluant des règles strictes contre l'esclavage moderne et la traite.

## 5) Mesures mises en œuvre en 2025

TRIMET réalise en permanence des analyses de risques afin d'identifier les risques potentiels en matière de droits humains. Les risques pays et secteurs sont évalués à l'aide de l'outil informatique IntegrityNext, basé sur des sources internationales telles que la Banque mondiale et les Nations Unies. Cette approche permet d'évaluer les risques par fournisseur et par domaine thématique.

En 2025, aucun risque concret n'a été identifié dans les propres opérations de TRIMET. Comme les années précédentes, certains risques élevés théoriques ont été détectés en lien avec des activités de bauxite ; toutefois, TRIMET ne s'approvisionne ni en alumine ni en bauxite directement et n'entretient aucun contact avec des fournisseurs dans ce domaine.

Le respect des critères de durabilité fait partie intégrante du processus d'achat. Les fournisseurs sont régulièrement évalués, notamment via des audits et l'application du Code de conduite. Les collaborateurs impliqués dans les achats et la gestion des chaînes d'approvisionnement reçoivent une formation continue sur les risques en matière de droits de l'homme.

Les exigences de la Loi allemande sur le devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG) continuent d'être respectées. En 2025, l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations (BAFA) a examiné la mise en œuvre du LkSG au sein de TRIMET Aluminium SE. Aucune non-conformité n'a été constatée.

Dans le cadre de l'évaluation des risques selon les principes directeurs de l'OCDE, aucun fournisseur indirect n'a été identifié en 2025 comme opérant dans une zone de conflit ou à haut risque (CAHRA).

Le système d'alerte TRIMET Integra est ouvert à toute notification de violation des droits humains et répond aux exigences de la LkSG. En 2025, aucune alerte n'a été enregistrée à ce sujet.

## 6) Approbation de cette déclaration

Le Directoire de TRIMET Aluminium SE reconnaît l'importance des questions abordées dans cette déclaration. TRIMET continuera à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'esclavage et la traite des êtres humains n'ont pas leur place dans ses activités.

Essen, Mai 2026



Philipp Schlüter



Ralf Koslowski



Gregor Kottmann



Dr. Andreas Lützerath